

## ENQUÊTE

# Profils des référentes et référents à l'intégrité scientifique en France

## Profils des référentes et référents à l'intégrité scientifique en France

I.	Déroulement de l'enquête et échantillon .....	3
II.	Caractéristiques des RIS.....	4
1.	Fonction, âge et établissement employeur .....	4
2.	Champ disciplinaire .....	7
3.	Ancienneté, durée du mandat et autres fonctions .....	8
4.	Lettre de mission et rapport d'activité.....	10
5.	Nombre de cas et mode d'organisation pour les traiter.....	11
6.	Politique d'intégrité scientifique de l'établissement .....	12
7.	Parcours des RIS.....	12
	Liste des graphiques.....	14

## Pourquoi une enquête sur les référentes et référents à l'intégrité scientifique et dans quel but ?

Les « opérateurs de recherche » ont été invités par la lettre-circulaire du 15 mars 2017 du Secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche<sup>1</sup> à désigner en leur sein un « référent à l'intégrité scientifique » (ci-après « RIS »). Avec le décret du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique<sup>2</sup>, cette désignation est devenue une obligation pour les établissements publics contribuant au service public de la recherche et les fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique.

Environ 5 ans après les premières nominations à cette nouvelle fonction de RIS, l'Ofis a souhaité avoir une vision plus précise de cette communauté : qui sont les RIS en France aujourd'hui ?

Dans ce contexte, l'Ofis a réalisé une enquête, au moyen d'un questionnaire, permettant de caractériser la population des RIS. A la suite des échanges intervenus lors de la rencontre organisée par l'Ofis en novembre 2021 avec les RIS, dont certains ont fait part de leurs besoins et attentes en termes d'information ou d'accompagnement, cette enquête a été construite en deux volets. Le premier volet, dont ce rapport présente la synthèse, porte sur les profils des RIS en France. Le second volet porte sur l'identification de leurs besoins et attentes afin de pouvoir proposer, en réponse, les outils et l'accompagnement les mieux adaptés : il a donné lieu à la préparation d'un document de travail, interne, préliminaire à la construction de ces ressources.

### I. Déroulement de l'enquête et échantillon

Le questionnaire a été construit et testé avec un ensemble de RIS partenaires. Le questionnaire a ensuite été intégré au logiciel Lime Survey et envoyé aux 152 RIS de l'annuaire des RIS tenu par l'Ofis. Le questionnaire a été envoyé le 03 mai 2022 et les personnes sollicitées ont disposé de 18 jours pour répondre (2 rappels ont été envoyés). Ce dispositif a

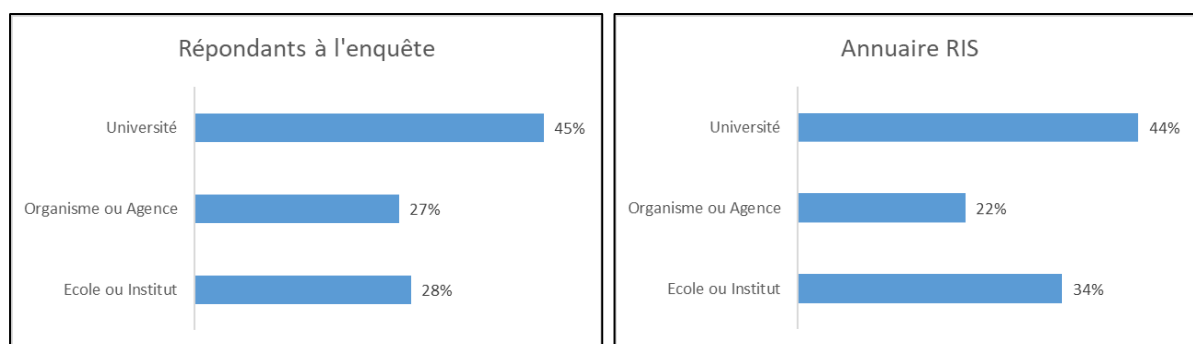
---

<sup>1</sup> [Lettre-circulaire relative à la politique d'intégrité scientifique](#) au sein des établissements d'enseignement supérieur et de leurs regroupements, des organismes de recherche, des fondations de coopération scientifique et des institutions concourant au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, ci-après dénommés « opérateur(s) de recherche », et au traitement des cas de manquements à l'intégrité scientifique, 2017.

<sup>2</sup> [Décret n° 2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique](#) par les établissements publics contribuant au service public de la recherche et les fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique.

permis de recueillir 65 réponses complètes (soit 43% des RIS sollicités).

L'échantillon de 65 réponses est relativement équilibré en terme de type d'établissements<sup>3</sup> représentés:



Graphique 1. Répartition des répondantes et répondants par type d'établissement

Notons toutefois une légère surreprésentation des organismes de recherche qui représentent 27% de l'échantillon des répondantes et répondants et seulement 22% des établissements de l'annuaire des RIS, ainsi qu'une sous-représentation des écoles et instituts qui représentent 28% des répondantes et répondants et 34% des établissements de l'annuaire des RIS.

Le taux de réponse est légèrement plus important au sein des organismes de recherche (52% des organismes sollicités) et plus faible au sein des écoles et instituts (35%).

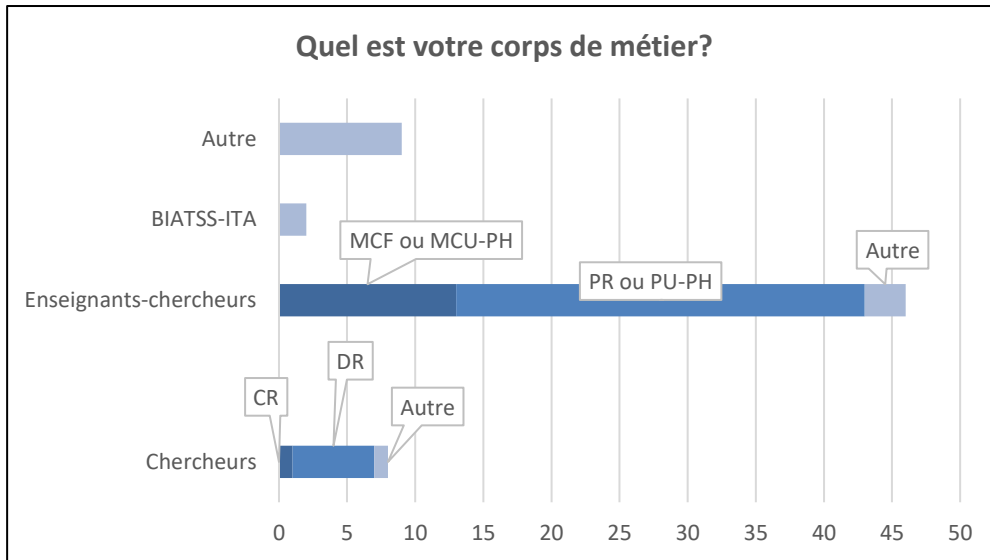
## II. Caractéristiques des RIS

### 1. Fonction, âge et établissement employeur

La grande majorité des RIS ayant répondu à l'enquête sont des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs ou des chercheuses et chercheurs pour la plupart à des niveaux avancés de carrière, des professeurs ou professeuses des universités (PR) ou professeurs et professeures universitaire praticiennes et praticiens hospitaliers (PU-PH) dans les universités, directrices et directeurs de recherches ou équivalent dans les organismes de recherche. Deux RIS sont en poste dans la catégorie des personnels administratifs, ingénieurs ou techniciens (BIATSS-ITA), à des fonctions de recherche.

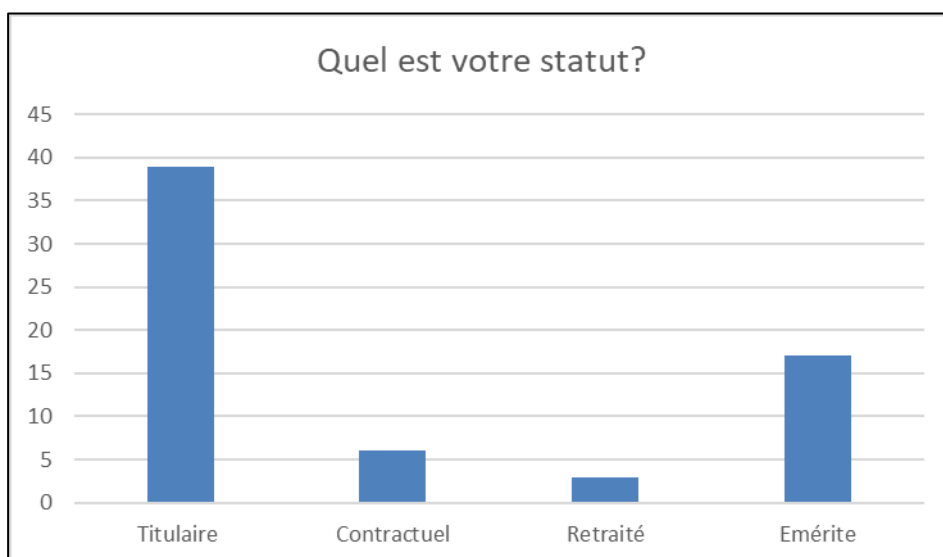
Les RIS ayant indiqué une fonction « autre » sont employés par des structures avec des organisations qui diffèrent des autres établissements de recherche (agences, EPIC).

<sup>3</sup> Dans la suite du rapport, pour en faciliter la lecture, le mot « établissement » fait référence tant aux établissements qu'aux organismes, fondations et institutions.



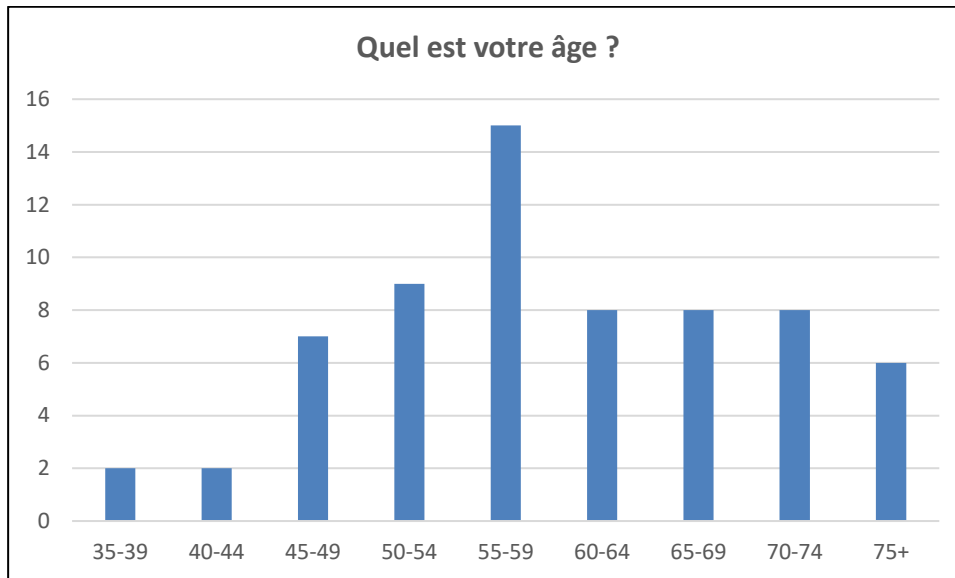
Graphique 2. Répartition des répondantes et répondants par corps de métier

Ces fonctions correspondent à des statuts pérennes : les répondantes et répondants en emploi sont majoritairement titulaires, et les quelques contractuelles et contractuels sont en CDI. Par ailleurs, 1/3 des répondantes et répondants sont retraités, dont la majorité, émérites.



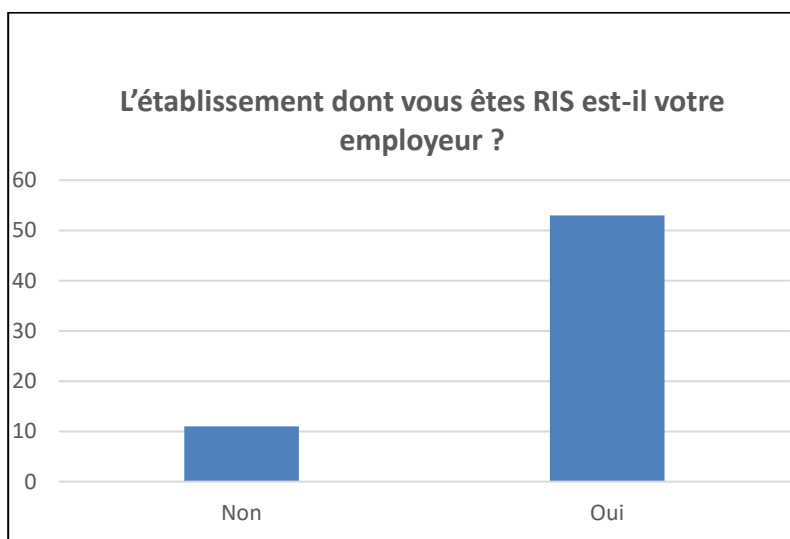
Graphique 3. Répartition des répondantes et répondants par statut

La tranche d'âge majoritaire des RIS se situe entre 55 et 59 ans.



Graphique 4. Répartition des répondantes et répondants par tranche d'âge

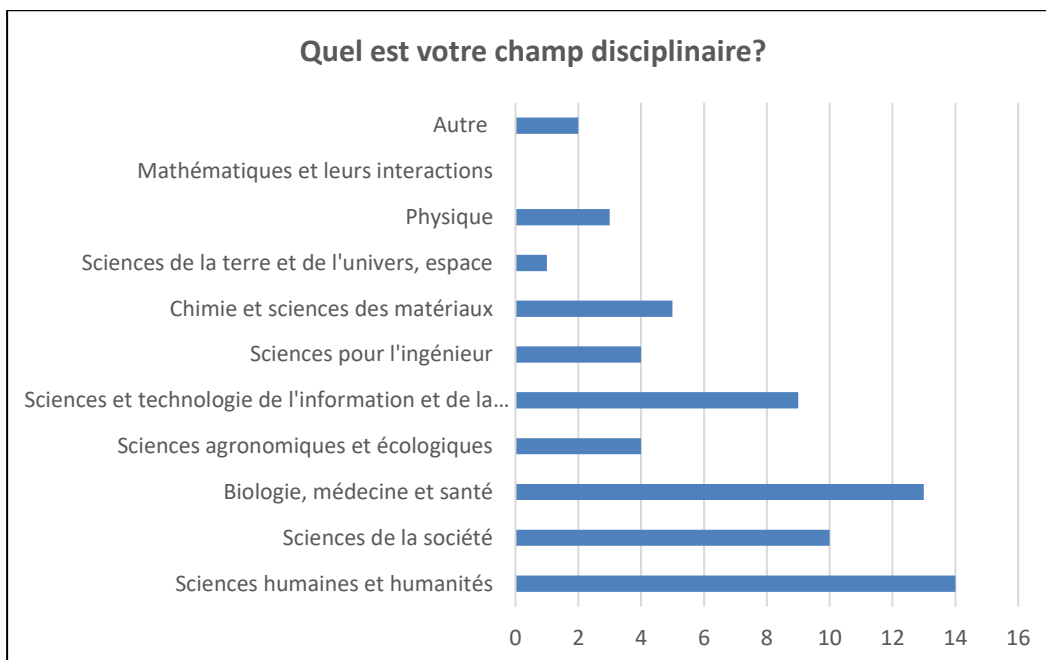
La très grande majorité des RIS sont RIS de l'établissement qui les emploie. Les RIS qui ne sont pas RIS de l'établissement qui les emploie sont pour plus de la moitié retraités ou émérités.



Graphique 5. Répartition en fonction de l'établissement employeur

## 2. Champ disciplinaire

Les disciplines les plus représentées (sciences humaines et humanités et sciences sociales ; biologie, médecine et santé) correspondent à des disciplines dont les effectifs sont importants en proportion des effectifs totaux des personnels exerçant une activité de recherche en France. En revanche, les disciplines les moins représentées (mathématiques, physique, sciences de l'ingénieur) sont sous-représentées par rapport à leur proportion dans les effectifs totaux des personnels exerçant une activité de recherche<sup>4</sup>.

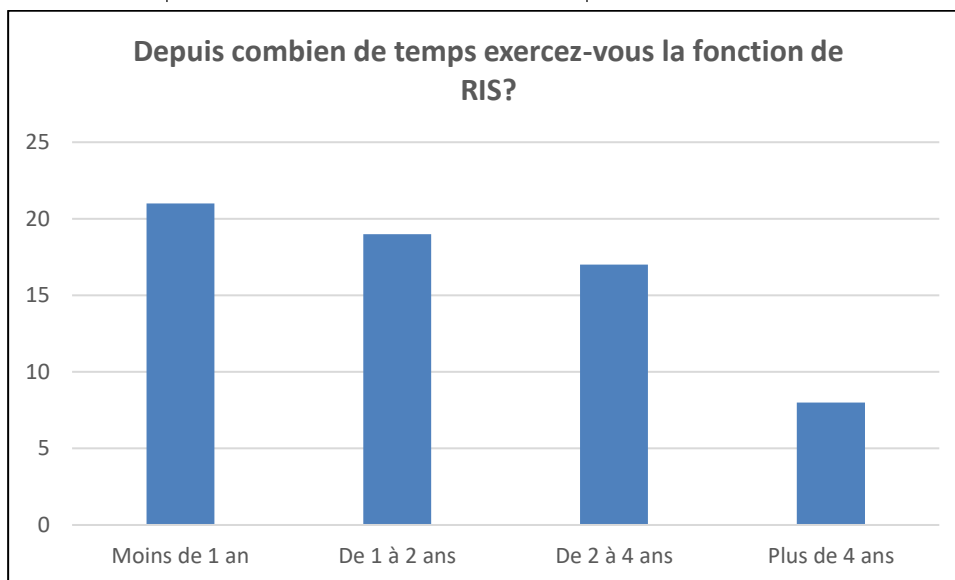


Graphique 6. Répartition des répondantes et répondants par champ disciplinaire

<sup>4</sup> Le rapport [L'Etat de l'emploi scientifique en France](#) tableau 6 (MESRI, édition 2020) fait apparaître que les sciences humaines et sociales représentent, en 2018, 21,2% des personnels exerçant des fonctions de recherche en France, et que les disciplines de la biologie, médecine et santé représentent 27,8% de ces effectifs. Cependant les mathématiques, qui représentent 9,7% des effectifs de personnels exerçant des fonctions de recherche en France, les sciences physiques (8,8%) et les sciences de l'ingénieur (18,4%), ne sont pas ou peu représentées dans l'échantillon de référentes et référents à l'intégrité scientifique ayant répondu à la présente enquête.

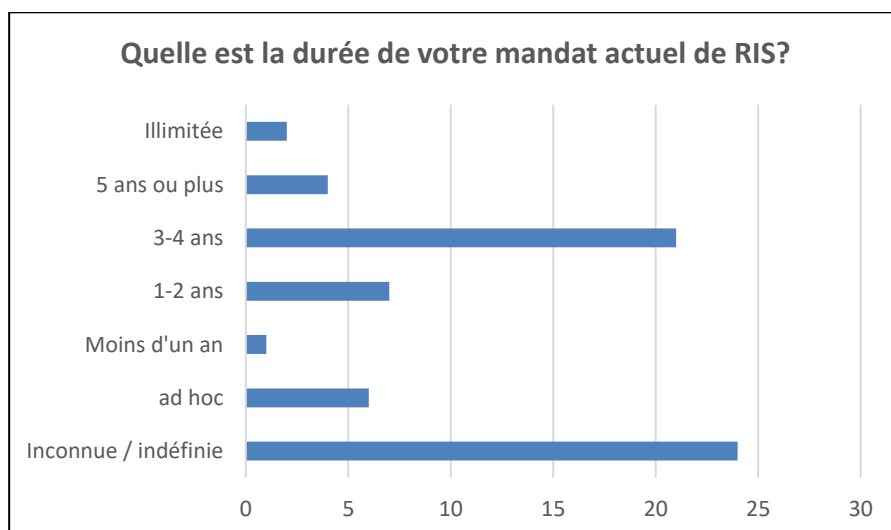
### 3. Ancienneté, durée du mandat et autres fonctions

1/3 des RIS le sont depuis moins d'un an et les 2/3 depuis moins de deux ans.



Graphique 7. Répartition des répondantes et répondants par ancienneté dans la fonction de RIS

La durée du mandat, quand elle est définie, est le plus souvent de 3-4 ans, mais dans plus d'1/3 des cas cette durée n'est pas définie. Une durée « *ad hoc* » correspond à une durée non prédéfinie mais qui dépend d'un élément de contexte (par exemple, un mandat qui correspond à la mise en œuvre d'un service, à la finalisation d'un projet, ou dont le renouvellement dépend des élections à la présidence de l'établissement).



Graphique 8. Répartition des répondantes et répondants par durée du mandat

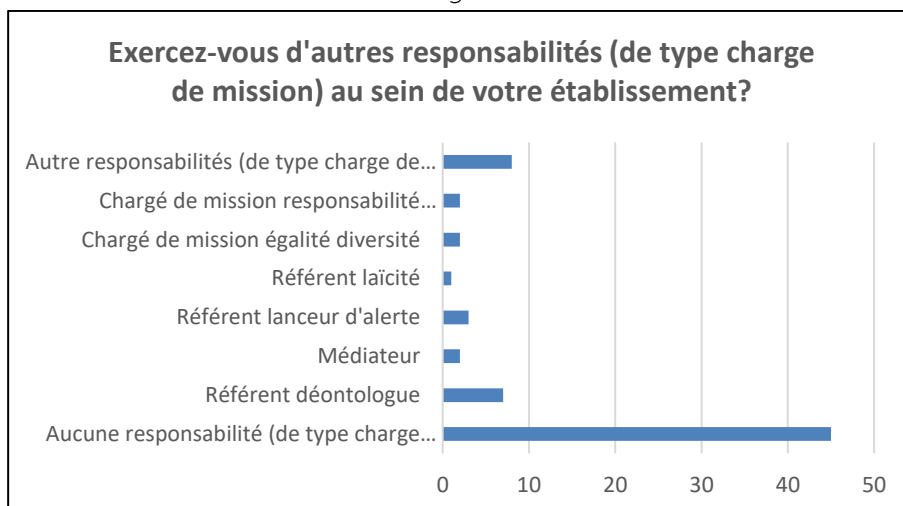


En plus de leur fonction principale et de leur fonction de RIS, les RIS peuvent exercer d'autres responsabilités administratives (fonctions de direction ou participation à la vie de l'établissement) ou politiques (fonctions électives) dans leur établissement. Près de la moitié des répondantes et répondants à l'enquête n'exercent aucune autre fonction de ce type. Les autres fonctions exercées incluent la participation à des conseils (d'administration, d'école doctorale, de laboratoire ou conseil scientifique) et la direction d'équipe de recherche.



Graphique 9. Autres responsabilités administratives ou politiques exercées par les RIS

La fonction de RIS peut être corrélée à d'autres missions liées à la vie de l'établissement, qu'il s'agisse de dispositifs organisés (entre éthique, intégrité et déontologie par exemple) ou d'un cumul de missions dont certaines compétences se recouvrent. Les 2/3 des répondantes ou répondants n'exercent aucune autre mission de ce type. Les autres missions prises en charge notables sont référente ou réfèrent déontologie ou référente ou réfèrent lanceur d'alerte.



Graphique 10. Autres responsabilités de type charge de mission exercées par les RIS

#### 4. Lettre de mission et rapport d'activité

La majorité des RIS dispose d'une lettre de mission.



Graphique 11. Lettre de mission

Plus de la moitié des RIS réalisent un rapport d'activité qui est systématiquement remis à la direction de l'établissement (présidente et président, directrice générale et directeur général, PDG, cheffe et chef d'établissement, administratrice et administrateur, selon les cas).

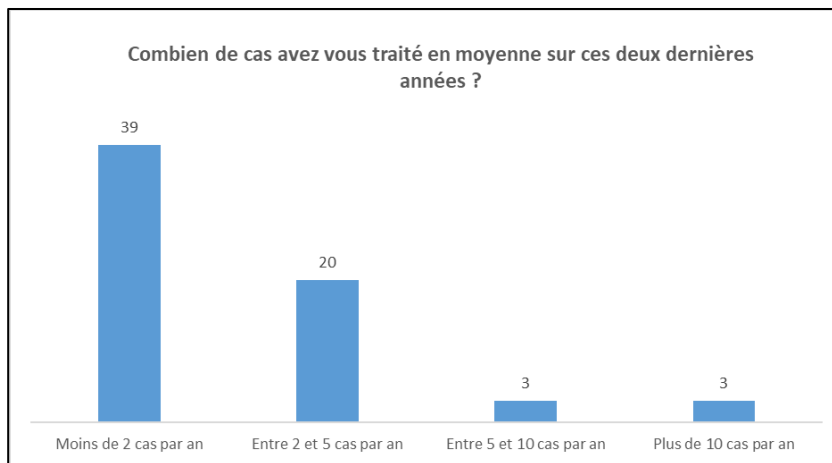
Dans près d'1/4 des cas, ce rapport est aussi présenté à une instance élargie (conseil scientifique, direction de la recherche, comité stratégique, direction juridique...) et dans 2 cas ce rapport est rendu public (éventuellement dans une version simplifiée).



Graphique 12. Rapport d'activité

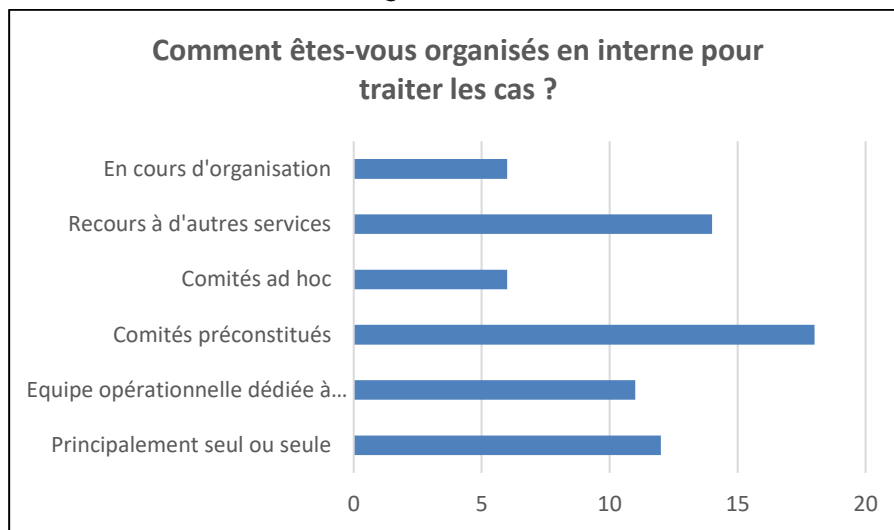
## 5. Nombre de cas et mode d'organisation pour les traiter

La très grande majorité des répondantes et répondants (59 sur 65) ont traité moins de 5 cas par an.



Graphique 13. Nombre moyen de cas traités par an

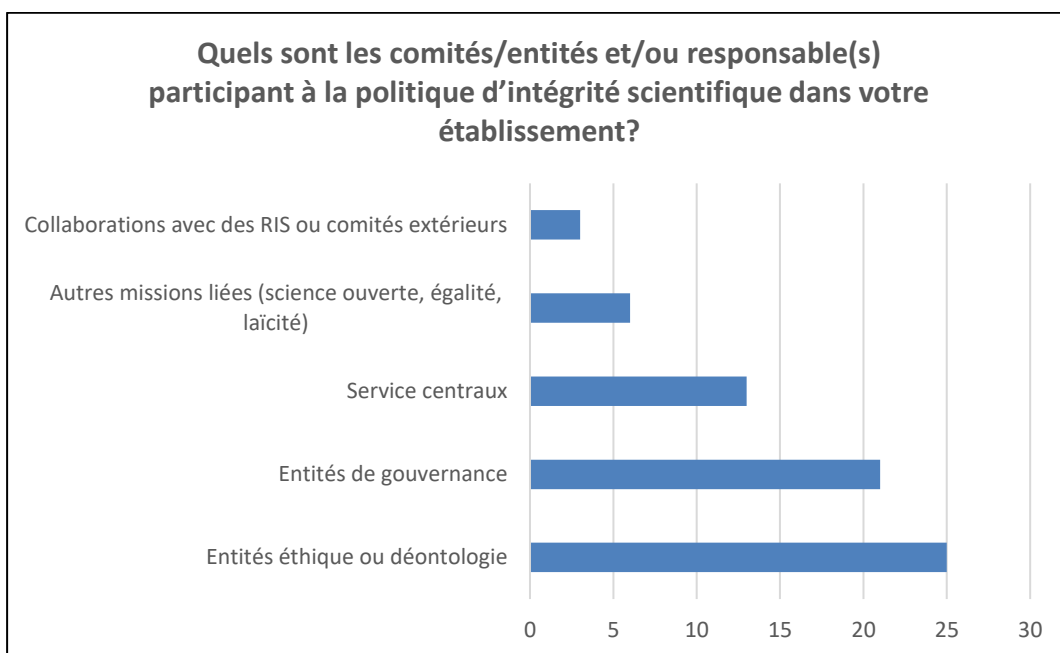
Les modes d'organisation internes varient selon les établissements. Le recours à des comités préconstitués (dont la composition est fixe) est privilégié par près d'1/3 des répondants (18). D'autres (6 réponses) ont également recours à des comités, mais dont la composition se fait sur le moment et selon le contexte du dossier (*ad hoc*). 14 RIS ont recours à d'autres services de l'établissement (RH, services juridiques, etc.). 12 RIS traitent les cas majoritairement seuls, et 11 peuvent s'appuyer sur une équipe dédiée à l'intégrité scientifique. Enfin, une partie des établissements des RIS sont en train d'organiser leur mode de fonctionnement.



Graphique 14. Organisation interne pour le traitement des cas

## 6. Politique d'intégrité scientifique de l'établissement

Les RIS ne travaillent pas seuls à la définition de la politique d'intégrité scientifique de leur établissement. Les entités liées à l'éthique ou à la déontologie (comité d'éthique, référente ou référent déontologue) sont principalement mentionnées (25 réponses). 1/3 des répondantes et répondants (21) citent les entités de gouvernance (vice-présidents recherche, présidents ou directeurs). Les services centraux (en particulier RH, juridiques) sont également mobilisés (13 réponses) et d'autres missions (science ouverte, égalité) sont parfois liées à la politique d'intégrité scientifique de l'établissement. Enfin, 3 répondantes ou répondants font mention d'une collaboration avec des RIS ou des entités extérieures (par exemple, au niveau régional).



Graphique 15. Organisation pour la politique d'intégrité scientifique de l'établissement

## 7. Parcours des RIS

L'enquête s'est intéressée aux déterminants à l'origine du choix des personnes qui ont accepté la mission de RIS. Qu'est-ce qui les a amenées à devenir RIS ? Comment cette fonction de RIS s'articule-t-elle avec leur parcours ? Nous avons regroupé les réponses à cette question ouverte en cinq catégories. Les réponses ne sont pas exclusives, plusieurs déterminants peuvent concourir à la réponse positive d'une personne sollicitée par la gouvernance de son établissement.

26 réponses mentionnent en premier lieu **cette demande** : « *J'ai été contactée par la vice-présidente recherche qui m'a proposé cette mission.* »

26 répondantes ou répondants signalent avoir déjà eu des **activités liées à l'intégrité scientifique**, qu'il s'agisse de travaux de recherche (ex : « *J'avais (..) fait des recherches sur l'éthique des innovations en génétique médicale* »), de formation (ex : « *J'assurais un cours sur l'éthique en milieu professionnel (...) et une formation doctorale (...)* ») ou des missions liées dans des comités d'éthique ou de déontologie (ex : « *[dans] le comité d'éthique et de déontologie de mon établissement qui recevait régulièrement des saisines en lien avec l'intégrité* »).

**L'implication dans la vie de l'établissement** (participation à la gouvernance, à des conseils, fonctions syndicales ou associatives), joue aussi un rôle clé dans cette prise de décision, mentionnée par 19 réponses. Par exemple : « *j'ai été amenée à me pencher sur les problématiques IS [en tant que] directrice d'une école doctorale* » ou « *j'ai toujours été très investie dans les tâches collectives pour mon université.* » Ces réponses induisent que la bonne connaissance des instances, des personnels et plus globalement du système de l'enseignement supérieur et de la recherche peuvent être un déterminant dans le choix d'accepter la mission de RIS (ex : « *j'ai longtemps eu une activité syndicale importante (...), qui m'a amené à avoir participé à toutes les instances de l'établissement et à connaître à peu près tous les personnels.* »)

11 répondantes ou répondants mentionnent leur **intérêt préalable marqué pour les questions liées à l'intégrité scientifique** (sans que cela ait donné lieu à des fonctions spécifiques antérieures), par exemple : « *J'ai accepté car l'intégrité scientifique est un sujet qui a toujours suscité mon intérêt.* »

14 réponses présentent également un commentaire sur les **compétences ou connaissances individuelles transverses ou transférables** qui peuvent être mobilisables pour la fonction de RIS, par exemple : « *en lien avec mes compétences juridiques* » ou « *parcours diversifié, variété des expériences : édition, documentation, recherche, expertise, chef de service, chargé de mission...* ».

## Liste des graphiques

- Graphique 1. Répartition des répondantes et répondants par type d'établissement
- Graphique 2. Répartition des répondantes et répondants par corps de métier
- Graphique 3. Répartition des répondantes et répondants par statut
- Graphique 4. Répartition des répondantes et répondants par tranche d'âge
- Graphique 5. Répartition des répondantes et répondants en fonction de l'Etablissement employeur
- Graphique 6. Répartition des répondantes et répondants par champ disciplinaire
- Graphique 7. Répartition des répondantes et répondants par ancienneté dans la fonction de RIS
- Graphique 8. Répartition des répondantes et répondants par durée du mandat
- Graphique 9. Autres responsabilités administratives ou politiques exercées par les RIS
- Graphique 10. Autres responsabilités de type charge de mission exercées par les RIS
- Graphique 11. Lettre de mission
- Graphique 12. Rapport d'activité
- Graphique 13. Nombre moyen de cas traités par an
- Graphique 14. Organisation interne pour le traitement des cas
- Graphique 15. Organisation pour la politique d'intégrité scientifique de l'établissement

